

Etats financiers annuels de SICAV

AL HIFADH SICAV

AL HIFADH SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mahmoud ELLOUMI.

BILAN ARRETE AU 31 décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-21	31-déc.-20
Portefeuille-titres	3.1	8 678 906,052	3 866 086,181
Obligations de sociétés		2 631 492,513	1 055 933,024
Emprunts d'Etat		5 383 864,139	2 480 975,157
Titres des Organismes de Placement Collectif		663 549,400	329 178,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	4 589 441,135	3 725 866,570
Placements monétaires		3 943 677,112	2 232 091,339
Disponibilités		645 764,023	1 493 775,231
Créances d'exploitation	3.5	830 268,081	7 810,991
Total Actif		14 098 615,268	7 599 763,742
Passif			
Opérateurs Créiteurs	3.6	28 077,341	12 820,727
Autres créiteurs divers	3.7	20 249,100	18 883,744
Total Passif		48 326,441	31 704,471
Actif net		14 050 288,827	7 568 059,271
Capital	3.8	13 431 431,569	7 149 733,169
Sommes distribuables	3.11	618 857,258	418 326,102
Sommes distribuables des exercices antérieurs		85,485	31,282
Sommes distribuables de la période		618 771,773	418 294,820
Actif net		14 050 288,827	7 568 059,271
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 098 615,268	7 599 763,742

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 décembre 2020
Revenus du portefeuille titres	3.2	335 803,495	213 167,804
Dividendes		-	-
Revenus des obligations		185 917,000	82 114,316
Revenus des emprunts d'Etat		149 886,495	131 053,488
Revenus des placements monétaires	3.4	240 239,058	239 529,454
Revenus des billets de trésorerie		93 858,891	182 647,835
Revenus des certificats de dépôt		60 049,496	19 610,080
Revenus des comptes à vue		86 068,336	37 271,539
Revenus des prises en pensions		262,335	-
Total des revenus des placements		576 042,553	452 697,258
Charges de gestion des placements	3.9	(72 008,379)	(47 688,545)
Revenus nets des placements		504 034,174	405 008,713
Autres charges	3.10	(44 647,425)	(27 536,056)
Résultat d'exploitation		459 386,749	377 472,657
Régularisation du résultat d'exploitation		159 385,024	40 822,163
Sommes distribuables de la période		618 771,773	418 294,820
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(159 385,024)	(40 822,163)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(9 932,513)	(13 174,719)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		17 309,969	82,390
Frais de négociation de titres		(1 149,104)	0,000
Résultat de la période		465 615,101	364 380,328

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	465 615,101	364 380,328
Résultat d'exploitation	459 386,749	377 472,657
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 932,513)	(13 174,719)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	17 309,969	82,390
Frais de négociation de titres	(1 149,104)	0,000
Distributions de dividendes	(418 290,420)	(338 670,865)
Transaction sur capital	6 434 904,875	1 076 810,096
Souscription	27 328 568,628	9 273 317,928
Capital	26 932 400,000	9 157 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	(440 375,427)	(140 514,418)
Régularisation des sommes distribuables	836 544,055	256 232,346
Rachat	20 893 663,753	8 196 507,832
Capital	20 550 500,000	8 105 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	(333 945,475)	(123 897,577)
Régularisation des sommes distribuables	677 109,228	215 405,409
Variation de l'actif net	6 482 229,556	1 102 519,559
Actif net		
En début de période	7 568 059,271	6 465 539,712
En fin de période	14 050 288,827	7 568 059,271
Nombre d'actions		
En début de période	72 656	62 130
En fin de période	136 475	72 656
Valeur liquidative	102,951	104,162
Taux de rendement de la période	4,364%	5,331%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2021, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.
- La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :
 - o BTA 7.2% MAI 2027
 - o BTA 7.2% FEVRIER 2027

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2021	% actif
<u>Titres OPCVM</u>	5300	663 549,400	663 549,400	4,706%
FCP WAFA CAPITALISATION	5300	663 549,400	663 549,400	4,706%
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		2 563 837,128	2 631 492,513	18,665%
AMEN BANK SUB 2020-03	5000	500 000,000	533 272,773	3,782%
ATL 2019-1	6000	360 000,000	362 380,800	2,570%
BH 2009-B	4000	92 000,000	92 009,600	0,653%
BTE 2010-B	6000	270 000,000	273 672,000	1,941%
BTE 2019-1	1000	100 000,000	108 948,000	0,773%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2801	111 837,128	114 221,340	0,810%
UIB SUB 2015	1500	30 000,000	30 972,000	0,220%
BH SUB 2021-2 C	11000	1 100 000,000	1 116 016,000	7,916%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		5 202 861,676	5 383 864,139	38,187%
Obligations de l'État		1 201 689,756	1 225 567,844	8,693%
EMPRUNT ETAT 2014 (6,35%)	46	1 689,756	1 737,044	0,012%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B (8,8%)	2000	200 000,000	207 097,600	1,469%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2 (8,8%)	5000	500 000,000	512 344,000	3,634%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3 (8,90 %)	500	500 000,000	504 389,200	3,578%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		4 001 171,920	4 158 296,295	29,494%
BTA 7.2% MAI 2027	1185	1 089 063,795	1 131 895,315	8,028%
BTA 7.2% FEVRIER 2027	585	540 413,343	570 332,201	4,045%
BTA 6.9 % 9 MAI 2022	34	34 054,683	35 268,184	0,250%
BTA 6.9 % 9 MAI 2022 (15 ANS)	2330	2 337 640,099	2 420 800,595	17,170%
TOTAL		8 430 248,204	8 678 906,052	61,559%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunts sociétés	2 400 056,728
Emprunts d'État	2 578 646,676
Titres OPCVM	979 280,421
TOTAL	5 957 983,825

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Sorties (Cessions et/ou remboursements)	Coût d'acquisition	Montant cessions & remboursements (*)	Plus ou moins-values
Emprunts sociétés	865 236,610	865 280,610	44,000
Emprunts d'État	1 531,000	1 569,390	38,390
Titres OPCVM	636 113,021	653 340,600	17 227,579
TOTAL	1 502 880,631	1 520 190,600	17 309,969

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 335 803,495DT pour la période du 01/01 au 31/12/2021 et se détaillent ainsi :

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Revenus des obligations et valeurs assimilées	335 803,495	213 167,804
Revenus des obligations de sociétés	185 917,000	82 114,316
- intérêts	185 917,000	82 114,32
- primes de remboursement	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	149 886,495	131 053,488
- intérêts	149 886,495	131 053,49
- primes de remboursement	0,000	0,000
TOTAL	335 803,495	213 167,804

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 4 589 441,135 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		3 907 939,867	3 943 677,112	27,972%
Émetteur Electrostar				
Billets de trésorerie	3	778 976,481	791 764,613	5,616%
ELECTROSTAR 120J 30/09/2021 (11 %)	1	388 681,672	397 381,602	2,819%
ELECTROSTAR 140J 28/10/2021 (11 %)	1	96 718,167	98 207,739	0,697%
ELECTROSTAR 90J 25/11/2021 (11 %)	1	293 576,642	296 175,272	2,101%
Émetteur STIP				
Billets de trésorerie	2	1 206 381,470	1 222 721,437	8,673%
STIP 190J 03/11/2021 (11 %)	1	286 831,189	290 763,067	2,062%
STIP 350J 03/11/2021 (11.5 %)	1	919 550,281	931 958,370	6,610%
Émetteur PROMOTEX				
Billets de trésorerie	1	931 930,467	932 103,501	6,611%
BT PROMOTEX 360J 31/12/2021 (9.3%)	1	931 930,467	932 103,501	6,611%
Certificat de dépôt	2	990 651,449	997 087,561	7,072%
CD* ATB 50J 24/11/2021	1	495 746	498 971	3,539%
CD* ATB 50J 24/11/2021	1	494 906	498 117	3,533%
Disponibilités		645 764,023	645 764,023	4,580%
Dépôts à vue		684 835,635	684 835,635	4,857%
Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
Sommes à régler		- 39 071,612	- 39 071,612	-0,277%
TOTAL		4 553 703,890	4 589 441,135	32,552%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 240 239,058 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Intérêts des billets de trésorerie	93 858,891	182 647,835
Intérêts des certificats de dépôt	60 049,496	19 610,080
Intérêts des comptes courants	86 068,336	37 271,539
Revenus des prises en pensions	262,335	0,000
TOTAL	240 239,058	239 529,454

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 830 268,081TND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	17 887,944	10,991
Agios créditeurs à recevoir	25 750,000	7 800,000
Débiteurs Divers « Créances Groupe Loukil »	800 000,000	0,000
Provision Pour dépréciation Créances Groupe Loukil *	-13 369,863	0,000
TOTAL	830 268,081	7 810,991

* AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 31.12.2021 à 800 KDT (550 KDT BT GIF & 250 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021.,

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 28 077,341TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Rémunération Distributeurs	10 027,625	4 578,830
Rémunération Gestionnaire	12 033,144	5 494,595
Rémunération Dépositaire	6 016,572	2 747,302
TOTAL	28 077,341	12 820,727

3.7. Autres Créditeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 20 249,100TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Redevance CMF	1 291,542	612,565
Provision jeton de présence	12 000,105	12 000,000
Honoraires commissaire aux comptes	6 762,960	6 130,160
TCL	194,493	141,019
Impôt à payer	0,000	0,000
TOTAL	20 249,100	18 883,744

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2021	
Montant (en nominal)	7 265 600,000
Nombre de titres	72 656,000
Nombre d'actionnaires	220
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	26 932 400,000
Nombre de titres émis	269 324
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	20 550 500,000
Nombre de titres rachetés	205 505
Capital au 31/12/2021	
Montant (en nominal)	13 647 500,000
Sommes non distribuables	-216 068,431
Montant du capital au 31/12/2021	13 431 431,569
Nombre de titres	136 475
Nombre d'actionnaires	252

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2021 :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	6 171,121	8 796,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-16 103,634	-21 970,719
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	17 227,579	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	82,390	82,390
Frais négociation de titres	-1 149,104	0,000
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	6 228,352	-13 092,329
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-115 866,831	-86 157,661
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-440 375,427	-140 514,418
Régularisations sommes non distribuables rachats	333 945,475	123 897,577
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-216 068,431	-115 866,831

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 72 008,379 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	25 717,276	17 031,622
Rémunération gestionnaire (TSI)	30 860,729	20 437,940
Rémunération dépositaire (TSB)	15 430,374	10 218,983
TOTAL	72 008,379	47 688,545

3.10. Les autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 44 647,425 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Rémunération commissaire aux comptes	7 643,054	6 463,793
Redevance CMF	10 286,672	6 812,481
Jetons de présence	12 000,105	13 158,604
Contribution conjoncturelle	200,000	200,000
Autres impôts	1 147,731	901,178
Dotations aux amortissement et provisions	13 369,863	0,000
TOTAL	44 647,425	27 536,056

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	35,682	160,051	-110,248	85,485
Exercice n	459 386,749	836 384,004	-676 998,980	618 771,773
Sommes Distribuables				618 857,258

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2021, AI HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Données par actions :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	4,221	6,231	7,530	12,984	6,341	6,101
Intérêts des mises en pension	0,000	0,000	-0,106	-0,271	-0,005	0,000
Charges de gestion des placements	- 0,528	- 0,656	- 0,823	- 1,595	- 0,850	-0,826
REVENUS NET DES PLACEMENTS	3,693	5,574	6,601	11,118	5,486	5,275
Autres produits	-	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,327	- 0,379	- 0,429	- 0,487	- 0,733	- 0,197
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3,366	5,195	6,172	10,631	4,753	5,078
Régularisation du résultat d'exploitation	1,168	0,562	- 0,720	- 5,772	- 0,714	- 0,684
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,534	5,757	5,451	4,859	4,038	4,394
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	- 1,168	- 0,562	0,720	5,772	0,714	0,684
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	- 0,073	- 0,181	- 0,018	- 0,345	0,078	- 0,101
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,127	0,001	- 0,213	0,053	- 0,085	- 0,140
Frais de négociation	-	-	- 0,017	- 0,116	- 0,001	- 0,004
Plus ou moins-valeurs sur titres et frais négociation	0,054	- 0,180	- 0,248	- 0,409	- 0,008	- 0,246
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3,420	5,015	5,923	10,222	4,745	4,832
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	0,054	- 0,180	- 0,248	- 0,409	- 0,008	- 0,246
Régularisation du résultat non distribuable	- 0,042	- 0,028	0,032	0,202	-	0,067
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,012	- 0,208	- 0,216	- 0,207	- 0,008	- 0,179
Distribution de dividendes	5,757	5,451	4,859	4,038	4,394	4,316
Valeur Liquidative	102,951	104,162	104,065	103,688	103,074	103,439

4.3- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,67%	0,68%	0,72%	0,72%	0,70%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,41%	0,39%	0,38%	0,22%	0,60%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	4,25%	5,38%	5,41%	4,79%	3,90%
Actif Net Moyens	10 809 174,049	7 016 799,492	7 083 867,083	16 497 483,518	29 917 875,881

4.4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

4.5- Institution d'une contribution sociale de solidarité

L'article 53 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018, a institué une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociale due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " AL HIFADH SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 53 précité et elle est tenue de payer au trésor public un montant de 200 dinars à la fin de cet exercice. Toutefois, la charge relative à cette contribution n'a pas été prise en compte au cours de l'exercice 2020.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers-Exercice clos le 31 Décembre 2021

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers Annuels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 14 098 615,268 TND, un actif net de 14 050 288,827 TND et un bénéfice net annuel de 465 615,101TND.

À notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les créances d'exploitation au 31 Décembre 2021 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 800 000 DT relatif à deux Billets de trésorerie échus et impayés détaillés comme suit :

- 550 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur GIF échu le 11/05/2021 ;
- 250 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur AMS échu le 31/05/2021 ;

Les difficultés financières importantes de ces deux sociétés nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces deux relations à rembourser ces billets de trésorerie.

AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans à partir du 1er novembre 2021 de 50% de cet encours impayé. Au 31 décembre 2021, ce risque est couvert à hauteur de 13 369,863 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

La note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des

obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 18 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers-Exercice clos le 31 Décembre 2021

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 18 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI